

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S _ Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali



SOMMAIRE

PRÉFACE DE LA PRÉSIDENTE	2
THÈME PRINCIPAL 2022 Ukraine	4
RÉTROSPECTIVE ANNUELLE 2022	8
DOMAINES	
Sécurité sociale	12
Politique en faveur des personnes handicapées	14
Famille et Société	16
Enfance et Jeunesse	18
Migration	20
LA CDAS EN CHIFFRES	22
PORTRAIT DE LA CDAS	24
ORGANES DE LA CDAS	26
PERSPECTIVES	28

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S _ Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali



PRÉFACE DE NATHALIE BARTHOULOT

UNE NOUVELLE ANNÉE EN MODE CRISE, MAIS AVEC QUELQUES MOMENTS FORTS



Nathalie Barthoulot,
présidente de la CDAS

Après la pandémie, nous nous réjouissons du retour à la normale lorsque la guerre a éclaté en Ukraine. Elle a mobilisé notre conférence comme peu d'événements l'avaient fait auparavant. Nous avons soutenu les cantons et les villes dans leurs tâches urgentes et, malgré les difficultés, les pressions et l'incertitude, nous y sommes parvenus grâce à l'engagement sans relâche de toutes les parties prenantes.

Au début de l'année 2022, nous avions l'intention de relancer tous les travaux, projets et activités qui avaient été reportés à cause du COVID. Malheureusement, fin février, la nouvelle brutale de la guerre en Ukraine nous est parvenue. À peine trois semaines plus tard, la Confédération activait pour la 1^{re} fois de son histoire le statut de protection S, mettant tous les niveaux de l'État à contribution.

En l'espace de quelques semaines, des dizaines de milliers de personnes ont dû être non seulement hébergées, mais aussi accompagnées, conseillées et soutenues financièrement. Nous avons dû clarifier le flux d'informations et les processus avec la Confédération, tout comme appuyer les cantons et les villes dans la résolution de nombreuses questions d'intégration (familles d'accueil, personnel formé à disposition, indemnisations, etc.).

Dans ce cadre, en partenariat avec la CSIAS, la CDAS a trouvé des solutions aux défis quotidiens, en collaborant avec la Confédération via l'État-major spécial Asile (SONAS).

C'est ainsi que l'accueil des personnes ayant besoin de protection s'est bien déroulé dans son ensemble. L'immense solidarité de la population a été d'un précieux soutien. Sans l'engagement de la société civile, cela n'aurait guère été possible.

À la fin de l'été, la situation semblait s'être un peu apaisée. Toutefois, le nombre de demandes dans le domaine de l'asile ordinaire augmentait de manière importante. En parallèle, la menace d'une pénurie d'énergie et une inflation importante se sont fait jour, mettant à mal les personnes les plus défavorisées. La CDAS et la CSIAS ont dû élaborer des recommandations pour la compensation du renchérissement. La très grande majorité des cantons a déjà mis en œuvre ces dernières, permettant ainsi de limiter en partie les effets négatifs pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Durant l'année 2022, et malgré le fait qu'il fut parfois difficile de dégager des ressources et du temps au sein du secrétariat général, la CDAS a tout de même pu faire avancer certains objectifs de politique sociale, notamment dans le domaine de la politique familiale.

En collaboration avec la CDIP, nous avons élaboré des recommandations concrètes concernant l'accueil extrafamilial et parascolaire. En effet, un accueil de qualité est fondamental pour l'encouragement précoce des enfants, l'amélioration de la conciliation entre vie familiale et professionnelle, l'égalité de manière générale et la réduction du manque de personnel qualifié. Ce constat a également incité la CDAS à s'engager, en concertation avec les associations communales, en faveur de l'initiative parlementaire visant à pérenniser les subventions fédérales pour l'accueil extra-familial.

La CDAS a aussi préparé les lignes directrices pour l'introduction d'un numéro de téléphone national pour les victimes de violences et développé un site Internet contre la radicalisation, qui offre un soutien apprécié aux professionnels.

Nous savons que la crise migratoire nous occupera assurément encore en 2023 et probablement même au-delà. Néanmoins, nous entamons cette nouvelle année avec enthousiasme et espérons que nous pourrons déployer notre énergie sur des thèmes chers à notre conférence, tels que la question des soutiens aux personnes handicapées, celle de la lutte contre la pauvreté ou encore celle de la participation de chacune et chacun à la vie de la société.



Image : Keystone

La guerre lancée par la Russie contre l'Ukraine représente le début d'une nouvelle crise et l'émergence de défis inédits pour la CDAS. L'impact de la guerre s'est fait sentir en particulier dans le domaine de la migration.

Flux migratoires majeurs

La guerre en Ukraine a eu un impact significatif sur les flux migratoires durant l'année 2022. En Suisse, ce sont près de 75 000 personnes qui sont arrivées d'Ukraine pour demander une protection. Un nombre aussi élevé d'arrivées exerce évidemment un impact considérable sur le système et exige une réaction de l'ensemble des acteurs. Dans son rôle de pivot entre la Confédération et les cantons, la CDAS s'est trouvée dès le départ au centre des discussions.

Image ci-dessus : des enfants et des adultes ukrainiens de la région de Marioupol jouent dans la cour de la maison à Gilly (VD). Le projet de l'association tipiti accueille trois familles.

«L'action des cantons ne s'est pas limitée à offrir un toit à chaque personne arrivant en Suisse. Les personnes ont pu bénéficier de soins médicaux et recevoir l'encadrement social nécessaire; les enfants ont pu être intégrés rapidement et facilement dans les écoles; la situation particulière des personnes vulnérables a été prise en compte.»

Nathalie Barthoulot, présidente de la CDAS

L'activation par le Conseil fédéral de la protection provisoire, statut de protection S (abrégié en status S) pour la première fois depuis son introduction dans la loi, a permis de simplifier les procédures mais également soulevé de nombreuses questions, en partie liées au manque d'expérience pratique. Plusieurs organes de discussion ad hoc ont dû être mis en place entre Confédération et cantons, aussi bien au niveau technique qu'au niveau politique. Le SONAS a notamment été activé.

Le défi d'héberger les personnes à protéger

L'arrivée rapide d'un grand nombre de personnes en provenance d'Ukraine a été et reste une difficulté à affronter jour après jour, en fonction des variations du nombre de nouvelles arrivées. La grande solidarité manifestée par la population civile dans l'aide aux personnes à protéger a grandement contribué à la réussite du défi posé aux autorités suisses. La CDAS est particulièrement reconnaissante aux nombreuses familles d'accueil qui se sont mises à disposition pour loger les personnes réfugiées.

En collaboration avec la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), la CDAS a rapidement mis en place un relevé hebdomadaire des places disponibles. Chaque semaine, les cantons communiquent au secrétariat général le nombre de places dont ils disposent. Ils permettent ainsi d'obtenir une vue d'ensemble de l'évolution du nombre de places disponibles au niveau national et d'anticiper les éventuelles difficultés. Ces relevés hebdomadaires ont également servi d'outils pour la CDAS afin de rassurer régulièrement le public sur les capacités d'accueil de notre pays, notamment lors des points de presse organisés par les autorités.

THÈME PRINCIPAL 2022

«Même si le statut S est orienté sur le retour, nous devons veiller à ce que, pendant leur séjour en Suisse, les personnes puissent se servir de leurs compétences et les développer. Celles-ci leur seront utiles dans le futur pour reconstruire leur pays.»

Christoph Amstad, vice-président CDAS, représentant CDAS au SONAS

L'hébergement des personnes particulièrement vulnérables a également mobilisé les responsables des autres domaines thématiques de la CDAS. Cela a été le cas pour les mineurs non-accompagnés (MNA) et pour les cas médicaux graves. Des questions pratiques et légales, notamment autour du logement et de la représentation des enfants non-accompagnés ou accueillis par des proches, ont ainsi pu être rapidement clarifiées au moyen de recommandations de la CDAS et de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA). La recherche de places dans des institutions adaptées a également pu être facilitée grâce aux organes spécifiques de la CDAS.

Gestion de l'impact à moyen et à long terme

Au-delà des questions urgentes liées à l'accueil, l'activation par le Conseil fédéral du statut de protection S a également soulevé des questions de principe, pas nécessairement urgentes mais tout de même importantes du point de vue de la politique sociale. Deux exemples peuvent être mentionnés ici : d'une part, les différences entre l'admission provisoire et le statut de protection S et, d'autre part, la contribution de la Confédération aux coûts engendrés par l'accueil des personnes vulnérables.

Les différences entre le statut de protection S et celui des personnes admises à titre provisoire, notamment en matière de mesures d'intégration ou de prestations sociales, ont rapidement été mises en évidence au sein des cantons et des organes de la CDAS. Un consensus existe à ce sujet, puisque le rapport intermédiaire du groupe d'évaluation du statut S relève également cette problématique. Dès lors, la CDAS a choisi d'approfondir ces questions et de lancer une réflexion sur la nécessité d'ajuster et d'harmoniser ces deux statuts, qui ont certes des différences en matière de procédure mais visent tous deux



Image : Keystone

Des enfants et des jeunes ukrainiens reçoivent un repas chaud au centre scout international de Kandersteg.

le même objectif : protéger des personnes qui ne sont pas des réfugiés mais dont le retour dans le pays d'origine ne peut être exigé.

En matière d'aide sociale également, le statut S pose un certain nombre de questions. En effet, les personnes arrivées d'Ukraine sont généralement soutenues par l'aide sociale, alors même qu'une partie d'entre elles possèdent des biens ou des éléments de fortune qui pourraient ou devraient être pris en compte. Là encore, une tension existe entre l'objectif de séjour provisoire – et donc la nécessité de laisser aux personnes concernées les ressources nécessaires à un retour dans leur pays d'origine – et les objectifs de politique sociale nationale. La CDAS et la CSIAS sont également impliquées dans les réflexions sur ces questions, au travers d'un groupe de travail.

RÉTROSPECTIVE ANNUELLE 2022

L'ANNÉE VUE PAR LA CDAS – UN APERÇU DES PRINCIPAUX DOSSIERS

JANVIER

À l'occasion de sa première séance de l'année, le Comité de la CDAS délibère avec la Confédération – faisant ainsi manifestement preuve de clairvoyance – sur **la planification d'urgence dans le domaine de l'asile** en vue d'une éventuelle augmentation des demandes d'asile.

Les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 sont graduellement abandonnées. L'équipe **du SG CDAS reprend le chemin de la Maison des cantons.**

FÉVRIER

Fin février, des troupes russes envahissent l'Ukraine. **La Confédération, les cantons et les communes se préparent à accorder protection aux personnes qui fuient le conflit.** La CDAS se voit confrontée à des défis considérables **dans le domaine de l'hébergement.**

Le groupe d'expert **Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** est en visite en Suisse afin d'évaluer la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

La CDAS prend position au sein de la commission du Conseil aux États sur la réforme de la prévoyance professionnelle. Elle défend la position du Conseil fédéral et de ses partenaires sociaux.

MARS

Pour la première fois, la Confédération active le **statut de protection S pour les personnes fuyant l'Ukraine.** La CDAS travaille intensivement avec les autorités cantonales, le SEM, les villes et les communes ainsi que les différentes ONG afin que les personnes puissent être hébergées dans la dignité. **Les autorités**



Image : Keystone

et la population s'unissent pour accueillir plusieurs milliers de réfugiés chaque semaine. La CDAS se concerta avec la Confédération pour informer régulièrement de l'évolution actuelle.

Dans la région des chutes du Rhin, la **Conférence des délégués cantonaux aux questions du handicap (CDQH)** expérimente **l'inclusion dans une nouvelle perspective.** Elle découvre la fondation altrà, à Schaffhouse, qui l'emploie sur une journée dans ses places de travail destinées à l'inclusion.

AVRIL

La **Plate-forme de la promotion de l'enfance et de la jeunesse** se tient à la Generationenhaus, à Berne. Les responsables cantonaux de l'enfance et de la jeunesse y discutent de questions financières liées au domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Désormais, les directrices et directeurs des affaires sociales participent régulièrement à des **séances à huis clos extraordinaires**, en ligne, afin de traiter des défis liés à la crise en Ukraine. Dans le but d'informer les membres de la CDAS sans détour et avec transparence sur l'évolution de la situation, le SG CDAS rédige une newsletter (tout d'abord hebdomadaire) de concert avec la CCDJP.

MAI

La CDAS se rend à Genève pour son **Assemblée annuelle 2022.** Le thème de la «**solidarité entre les générations**» met l'accent sur des questions relatives à la prévoyance vieillesse, au travail bénévole et à la participation des jeunes. Heureux de pouvoir à nouveau échanger en direct, les participants visitent le quartier des Avanchets.

L'**Assemblée plénière** délibère sur la crise en Ukraine avec la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter et la secrétaire d'État Christine Schraner Burgener. Elle adopte également des **recommandations sur la qualité et le financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire** et élit la conseillère d'État **Florence Nater, du canton de Neuchâtel**, en tant que nouveau membre de son Comité.



RÉTROSPECTIVE ANNUELLE 2022

JUIN

La première **conférence virtuelle sur le thème de la participation des enfants et des jeunes ainsi que des personnes handicapées** réunit une bonne cinquantaine de représentants des autorités cantonales, fédérales, d'associations faitières, d'ONG et autres personnes concernées. La CDAS saisit l'occasion d'examiner les possibilités d'échange permettant de soutenir les autorités cantonales dans leurs activités en lien avec la participation.

JUILLET

La dernière séance du Comité avant la pause estivale ainsi que l'Assemblée plénière à la rentrée sont toutes deux dominées par un double thème, celui des personnes en quête de protection en provenance de l'Ukraine et de la situation d'hébergement au cours de l'été. La crainte de la CDAS que les familles d'accueil ne soient nombreuses à mettre un terme à leur engagement ne se concrétise heureusement pas dans la mesure escomptée. En parallèle, les deux organes se penchent également sur la prise en compte des valeurs patrimoniales dans l'aide sociale ainsi que sur l'engagement des civilistes dans l'encadrement.

AOÛT

La CDAS lance un **site Internet pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent des jeunes et des jeunes adultes**. [contre-la-radicalisation.ch](https://www.cdas.ch/contre-la-radicalisation) propose des informations et des outils pour les professionnels travaillant avec des adolescents et des jeunes adultes.

SEPTEMBRE La **Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse** se réunit à Weinfelden pour son **assemblée annuelle**, consacrée à l'impact de l'évolution sociale sur la politique de l'enfance et de la jeunesse.



Image : Keystone

Peuple et cantons adoptent la **réforme de l'AVS 21**, garantissant ainsi le financement de l'AVS jusqu'en 2030.

OCTOBRE

L'équipe du SG CDAS se réunit à la collégiale Saint-Vincent de Berne pour sa retraite annuelle, afin de procéder à une perspective et de développer de nouvelles formes de collaboration.

Le **séminaire des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile et de réfugiés** a lieu à Montreux. La **politique migratoire en cette période caractérisée par l'incertitude** constitue le thème principal de la rencontre. Des représentants de l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) rapportent notamment la situation en Ukraine et les défis rencontrés sur place. Les participants se montrent sensibles aux explications.

NOVEMBRE

Lors de l'**Assemblée plénière ordinaire à Berne**, les directrices et directeurs des affaires sociales échangent avec la Confédération sur la crise en Ukraine. Par ailleurs, ils adoptent les **lignes directrices pour la mise en œuvre d'un numéro de téléphone central, à l'échelle nationale, pour l'aide aux victimes**.

Lors du **Dialogue national sur la politique suisse**, la CDAS discute avec le conseiller fédéral Alain Beret de l'évolution actuelle des prix et décide des mesures visant à maintenir le pouvoir d'achat des personnes bénéficiant de l'aide sociale.

La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter invite les acteurs de la Confédération, des cantons et du terrain à l'ouverture du Dialogue sur la **violence sexuelle**.



Image : Keystone

DÉCEMBRE

Une dernière Assemblée plénière organisée en ligne se consacre au même sujet qu'au début de l'année, soit la planification d'urgence dans le domaine de l'asile. Elle évalue de surcroît le rapport intermédiaire d'un groupe de travail portant sur l'application du statut de protection S. Sous la présidence de l'ancien conseiller d'État Urs Hofmann, le groupe a notamment tenu compte des préoccupations de la CDAS.

LA SITUATION SUR LE FRONT DE L'AVS SE DÉTEND



Remo Dörig,
responsable du domaine
Sécurité sociale

Une réforme de l'AVS a été acceptée en automne 2022: la première depuis longtemps. Si cette réussite a permis d'éviter pour l'heure le déséquilibre financier de l'AVS, le besoin de réforme au sein de la prévoyance vieillesse n'a pas disparu pour autant. La CDAS continue de s'engager pour un système équilibré et équitable des trois piliers.

Même si une infime majorité de la population s'est prononcée en faveur de la dernière réforme de l'AVS, la pression continue de peser sur l'État social. Les valeurs centrales de la politique sociale telles que la solidarité et l'égalité des chances perdent de leur importance et les acteurs de la politique sociale se bloquent parfois mutuellement. La CDAS entend jouer un rôle actif sur ce plan et élaborer des propositions

pour une future prévoyance vieillesse. L'Assemblée plénière a mandaté le secrétariat général dans ce sens.

La réforme de la prévoyance professionnelle réussira-t-elle également ?

En début d'année, le Conseil des États a entamé les délibérations sur la prévoyance professionnelle. Comme pour la Commission du Conseil national, la CDAS a d'entrée su présenter sa position lors d'une audition et a continué de soutenir le train de mesures des partenaires sociaux. Étant donné que les décisions du Conseil national divergeaient du message, il était d'autant plus important de présenter notre point de vue (également légèrement adapté) à la Commission du Conseil aux États. Le Conseil des États a désormais terminé de débattre sur la réforme des rentes mais présente des différences en partie considérables avec le Conseil national (déduction de coordination, seuil d'entrée et compensation de la réduction de la rente). Le projet reste donc controversé, notamment parce que les partenaires sociaux estiment que le modèle de compensation élaboré par les Conseils n'est pas utilisable et que l'amélioration promise aux femmes n'est accordée que de manière bien modeste. Dès lors, un référendum semble très probable.

Position anticipée sur le logement encadré et accompagné

Le logement autonome des personnes handicapées et des personnes âgées reste une priorité thématique de la CDAS. Une motion de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique demande l'extension des prestations complémentaires pour le logement encadré des



Image: Keystone

Des femmes s'informent sur leur téléphone portable de l'état actuel des votations du dimanche 25 septembre 2022 au Progr à Berne.

«Nous proposons d'introduire un nouveau forfait d'encadrement, afin que les personnes âgées et les personnes handicapées puissent se permettre de recourir à des prestations d'aide spécifiques dispensées à leur domicile.»

personnes âgées. En vue de la consultation à venir, la CDAS a défini assez tôt sa position: il convient de s'orienter sur les prestations et d'éviter que certaines offres du logement accompagné ne soient encouragées de manière unilatérale. Plus concrètement, les cantons proposent d'introduire un nouveau forfait d'encadrement dans la LPC. Cela laisserait la liberté aux personnes concernées de l'utiliser pour les prestations d'aide qui leur sont le plus utiles.

Des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires pour encourager le logement autonome.

Par ailleurs, nous avons étudié de près la procédure de faillite des personnes physiques par assainissement des dettes. Dans notre prise de position, nous avons soutenu les propositions du Conseil fédéral d'offrir sous certaines conditions une deuxième chance aux personnes physiques endettées.

Sécurité sociale – autres thématiques

- Révision des normes CSIAS
- Modernisation de la statistique de l'aide sociale
- Lutte contre la pauvreté
- Aide à la vieillesse

DOMAINE – POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

DIALOGUE AVEC LE COMITÉ DE L'ONU POUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES



Thomas Schuler,
responsable du
domaine Politique en
faveur des personnes
handicapées

La Confédération et les cantons ont discuté avec le Comité de l'ONU pour les droits des personnes handicapées. Une demande centrale du Comité de l'ONU concernait la vie autonome et donc le libre choix parmi les offres de logement. Il est particulièrement important de renforcer l'accès aux prestations ambulatoires. Divers groupes de travail de la CDAS et de la CIIS se consacrent à cette thématique.

Recommandations pour la Suisse du Comité de l'ONU pour les droits des personnes handicapées

En mars 2022, le Comité de l'ONU pour les droits des personnes handicapées a évalué la mise en œuvre, par la Suisse, de la Convention de l'ONU pour les droits des personnes handicapées (CDPH). Une délégation de la Confédération, des cantons et de la CDAS s'est rendue à Genève pour présenter le rapport et répondre aux questions.

Le Comité de l'ONU a d'une part exprimé son appréciation du dialogue fructueux avec la délégation suisse et d'autre part soumis de nombreuses recommandations à la Suisse. Les critiques portaient notamment sur le manque de stratégie globale concernant la mise en œuvre de la CDPH. Des lacunes ont été constatées dans de nombreux domaines de la vie, notamment l'accès aux offres de logement et au marché primaire du travail. La mise en œuvre de ces recommandations à tous les niveaux politiques revêt une priorité élevée au sein de la CDAS pour ces prochaines années. Le prochain rapport étatique devra être soumis au Comité de l'ONU en mai 2028.

Révisions partielles – clôturées ou prévues – de la CIIS

Le but est atteint: en 2018, l'Assemblée plénière de la CDAS a adopté une révision partielle de la CIIS sur les compétences dans le domaine des foyers pour enfants et adolescents (domaine A). Quatre ans plus tard, soit à l'automne 2022, tous les cantons ainsi que la Principauté du Liechtenstein avaient adhéré au domaine A. Dans 18 cantons et au Liechtenstein, les adhésions ont été validées par le gouvernement, alors qu'elles ont été décidées par le parlement dans les huit cantons restants.

Image à droite : Assemblée annuelle de la Conférence des délégués cantonaux aux questions du handicap CDQH aux chutes du Rhin

Plusieurs cantons ont déjà ancré dans leur législation – ou sont en train de le faire – un droit à une aide ambulatoire à domicile pour les personnes handicapées qui dépendent d'une aide. Une prise en charge intercantonale des prestations ambulatoires n'est toutefois pas prévue par la CIIS actuelle. La CSOL CIIS a donc fait de cette thématique sa grande priorité et élaboré une proposition à l'attention du Comité.

Si les réflexions autour d'une nouvelle révision de la CIIS ont beaucoup occupé la CSOL CIIS, celle-ci a également pu faire avancer d'autres dossiers importants pour les cantons, notamment sur la question de la prise en charge des prestations de soins, tout en gérant les incertitudes liées à la guerre en Ukraine.

« Afin de rendre possible le libre choix des personnes handicapées, mon canton met un fort accent sur le soutien à domicile. Pour qu'elle soit réelle et pas que théorique, l'inclusion doit se VIVRE tant par les personnes en situation de handicap que par celles dites 'valides'. »

*Mathias Reynard, membre du Comité de la CDAS
Discours devant le Comité de l'ONU pour les droits des personnes handicapées*



Politique en faveur des personnes handicapées – autres thématiques

- Approbation du DNPS : programme pluriannuel « Logement » commun de la Confédération et des cantons 2023–2026
- Feuille de route Logement 2030 : personnes âgées et handicapées
- Accompagnement de l'Étude sur les flux financiers et les modèles de financement dans le domaine du logement pour personnes handicapées
- Accompagnement de l'avis de droit sur le logement encadré ou accompagné pour les personnes âgées et handicapées, relatif aux obstacles du droit fédéral pour des structures de prise en charge adaptées aux réalités actuelles
- Argumentaire de la CDAS sur la rémunération des prestations d'aide fournies par des proches dans le cadre de la contribution d'assistance de l'AI.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CENTRAL POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE ; RENFORCEMENT DE L'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL



Martin Allemann,
responsable du
domaine Famille
et société

De concert avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la CDAS a adopté dans le domaine de la politique familiale des recommandations relatives à la qualité et au financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire. En outre, la CDAS a posé les jalons pour l'introduction d'un numéro central pour les victimes de violence.

Aide aux victimes

Dans le domaine de l'aide aux victimes, la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et de la feuille de route sur la violence domestique étaient au centre des préoccupations à la CDAS cette année. Aux côtés de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), la CDAS s'engage en faveur de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence

domestique. En 2022, la CDAS a adopté les lignes directrices pour la mise en œuvre du numéro de téléphone central pour l'aide aux victimes et accompagnera étroitement les travaux de préparation dans les cantons. La CDAS était également impliquée dans l'élaboration du plan d'action national sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul 2022 – 2026.

La CDAS, la CCDJP et des organisations de la société civile ont rencontré en novembre 2022 des représentants du Département fédéral de justice et police (DFJP) pour le Dialogue stratégique sur la violence sexuelle. Ont par ailleurs été élaborées les recommandations techniques de la Conférence suisse de l'aide aux victimes (CSOL-LAVI) sur la prise en charge des coûts de l'aide juridique de tiers.

Politique familiale

La CDAS s'engage pour que la Suisse dispose d'une offre d'accueil extrafamilial adaptée, de qualité et abordable pour tous. Conjointement avec la CDIP, la CDAS a adopté des recommandations sur la qualité et le financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire. Les recommandations servent d'orientation aux cantons et couvrent les facteurs d'influence les plus importants de la qualité, à savoir la qualification du personnel, le taux d'encadrement, le concept pédagogique, la gestion de la qualité et l'infrastructure.

« Une bonne qualité de l'accueil extrafamilial et parascolaire est importante pour le développement des enfants qui en bénéficient ; elle améliore la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle et contribue de cette façon à l'égalité entre femmes et hommes. »

Christoph Amstad, vice-président de la CDAS

La CDAS a accompagné étroitement les travaux en cours concernant la pérennisation des contributions familiales dans le domaine de l'accueil extrafamilial. De concert avec la CDIP, l'Association des villes et l'Association des communes suisses, elle poursuivra prioritairement le traitement du dossier et son engagement pour réduire des frais d'encadrement de parents et développer l'offre en matière d'accueil extrafamilial en fonction des besoins des enfants et des parents.

Formation professionnelle dans le domaine social

En ce qui concerne la formation professionnelle dans le domaine social – et il s'agit d'une tâche continue –, la CDAS représente les intérêts des cantons au sein du comité de SAVOIRSOCIAL, l'organisation faitière du monde du travail social, et du fonds de formation professionnelle FONDSOCIAL. La mission de SAVOIRSOCIAL consiste à développer les offres de formation dans le domaine social et à en promouvoir la qualité.

Image ci-dessous : les enfants et le personnel d'encadrement de la crèche 6a de la fondation GFZ sont en cercle et jouent ensemble.



Image: Keystone

Famille et société – autres thématiques

- Aide aux victimes: application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, traite des êtres humains
- Politique familiale: encouragement précoce, accueil extrafamilial
- Formation dans le domaine social: SAVOIRSOCIAL et FONDSOCIAL

GRANDIR DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDE : LE DÉFI DES ENFANTS ET DES JEUNES D'AUJOURD'HUI



Joanna Bärtschi,
responsable du domaine
Enfance et jeunesse

Les enfants et les jeunes d'aujourd'hui évoluent dans un contexte marqué par les différentes crises qui se succèdent. À cela s'ajoutent les changements sociétaux survenus ces dernières années, tels que la montée de l'individualisme, la digitalisation ou encore l'hyperconnectivité. Il est de notre devoir à tous de permettre aux enfants et aux jeunes de grandir sereinement malgré ce contexte d'incertitude.

L'encouragement de la participation, les activités de promotion ou encore les mesures de prévention, prévues par les cantons dans leurs politiques de l'enfance et de la jeunesse, sont autant de réponses pour aider les enfants et les jeunes à faire face aux défis qu'ils rencontrent. Durant l'année écoulée, la CDAS a poursuivi ses efforts afin que ces politiques continuent à se développer et renforcent leur ancrage dans les cantons. Lors de la plate-forme promotion annuelle, qui s'est déroulée en avril 2022, les participants ont discuté du thème du financement des politiques de l'enfance et de la jeunesse. À cette occasion, il a été rappelé que même s'il n'est pas évident de trouver des solutions dans ce domaine, les responsables cantonaux se doivent de faire preuve de créativité, de persuasion et d'endurance. Des idées innovantes peuvent parfois être trouvées. Pour que les mesures puissent déployer leurs effets, une certaine durabilité des projets mis en place doit être assurée. Toutefois, cela implique qu'un financement à moyen-long terme soit garanti.

Vers une systématisation de la participation des enfants et des jeunes en Suisse

Cela fait maintenant plusieurs années que la CDAS s'engage pour renforcer la participation, notamment des enfants et des jeunes. En 2022, notre conférence a chargé la Haute école zurichoise des sciences appliquées de réaliser une étude pour identifier comment mieux soutenir la participation à bas seuil des enfants et des jeunes. En effet, aujourd'hui, une grande partie des structures et des projets qui permettent la participation des enfants et des jeunes – tels que les parlements des jeunes – ne touchent au final qu'une partie restreinte d'entre eux. De plus, on constate une absence de systématisation de la participation des enfants et des jeunes en Suisse. Les ré-

sultats de l'étude seront publiés en 2023. Sur le même thème, une conférence virtuelle organisée par la CDAS en juin 2022 a permis aux participants d'échanger leurs expériences. Les discussions avaient également pour objectif de déterminer comment la CDAS peut contribuer à encourager et à faciliter la participation au sein des administrations cantonales.

En septembre 2022, la Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), qui réunit les responsables cantonaux de la politique de l'enfance et de la jeunesse, a tenu son assemblée annuelle à Weinfelden (TG). Le thème de la rencontre était l'impact du contexte d'incertitude global actuel sur les enfants et les jeunes et leurs besoins. La rencontre a aussi été l'occasion de se demander quels sont les scénarios d'avenir et comment les professionnels peuvent s'y préparer.

Image ci-dessous : les participantes et participants à l'assemblée annuelle de la CPEJ exercent la compréhension de la proximité-distance, un thème qui revêt une grande importance dans le travail avec les enfants et les jeunes.



Enfance et jeunesse – autres thématiques

- Politiques de l'enfance et de la jeunesse
- Encouragement, participation et protection
- Droits de l'enfant

GESTION DE LA CRISE ET RÉFLEXION SUR DES QUESTIONS FINANCIÈRES



Myriame Zufferey,
responsable du
domaine Migration

Malgré le fort impact de la guerre en Ukraine sur l'ensemble du domaine de la migration, la CDAS a fait en sorte de maintenir un niveau d'implication constant sur les autres thématiques centrales du domaine migratoire. Deux thématiques financières peuvent en particulier être mises en avant.

Adaptation des forfaits d'aide d'urgence

Dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile, entrée en vigueur en 2019, la CDAS s'était battue aux côtés des cantons pour qu'un mécanisme d'adaptation automatique du montant du forfait d'aide d'urgence soit inscrit dans l'ordonnance.

En 2022, ce mécanisme a pour la première fois montré son utilité. En effet, les résultats du monitoring de la suppression de l'aide sociale ont montré que les conditions pour l'adaptation automatique des forfaits étaient remplies. Cela signifie, en résumé, que les dépenses subies par les cantons au titre de l'aide d'urgence ne sont plus suffisamment couvertes par les subventions fédérales. La CDAS se félicite de voir que les cantons sont effectivement protégés par les mécanismes introduits.

Préparation à l'introduction du nouveau système de financement de l'asile

Dans le cadre des travaux sur l'Agenda Intégration Suisse (AIS), cantons et Confédération se sont accordés sur la nécessité de procéder à une analyse du système de financement de l'asile. L'objectif était de renforcer les incitations à l'intégration et d'assurer une adéquation entre le système de financement et les objectifs de l'AIS.

Après son adoption par la Confédération et les cantons, ce nouveau système de financement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Ayant participé au développement du nouveau système depuis le début, la CDAS a pu profiter de ses connaissances sur le sujet pour aider les collaboratrices et collaborateurs des cantons à se préparer à l'entrée en vigueur du nouveau système. Pour ce faire, le SG CDAS a préparé et publié une courte brochure compilant des explications détaillées sur les modifications apportées au mode de calcul des forfaits et des liens vers un certain nombre de documents importants. Ce sujet a également été traité dans le cadre du séminaire des coordinateurs en matière d'asile qui s'est déroulé au mois d'octobre à Montreux.

Augmentation du nombre de demandes d'asile

Au-delà de ces questions financières et des questions liées à l'Ukraine, l'année 2022 a été marquée par un nombre élevé de demandes d'asile déposées par des personnes originaires d'autres régions. Les chiffres n'ont cessé d'augmenter tout au long de l'année. Cette situation inédite a abouti à des difficultés pour les cantons.

Une des conséquences de ce fort afflux de requérants d'asile en Suisse aura été l'arrêt par la Confédération du programme de réinstallation. Les cantons ont soutenu cette décision difficile, prise par la Confédération après consultation du SONAS. Le but de cette suspension est de garantir des capacités d'accueil et d'encadrement suffisantes pour les personnes présentes en Suisse. Cette suspension sera levée dès que l'accueil de ces personnes sera à nouveau possible dans de bonnes conditions.

Séminaire des coordinateurs d'asile

Malgré l'importante charge de travail liée notamment à la guerre en Ukraine, les coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile ont pris le temps, comme chaque année au mois d'octobre, de se retrouver pour un séminaire de deux jours. Cette année, ce séminaire a été plus qu'utile pour sortir un peu de l'urgence quotidienne de la crise et prendre le temps de se tourner vers l'extérieur. L'OIM et le SEM ont offert aux représentants des cantons une présentation des aspects internationaux de la gestion des migrations.

Image ci-dessous : enseignement d'une classe d'initiation à l'école secondaire Holbein à Bâle.

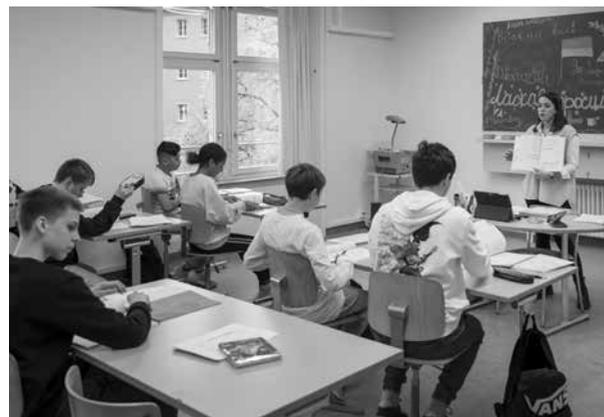


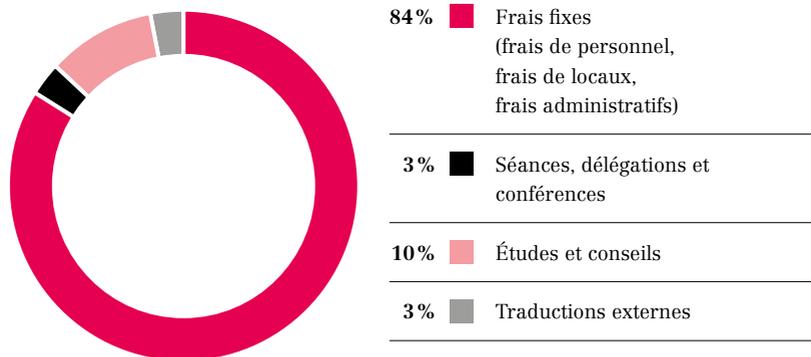
Image : Keystone

Migration – autres thématiques

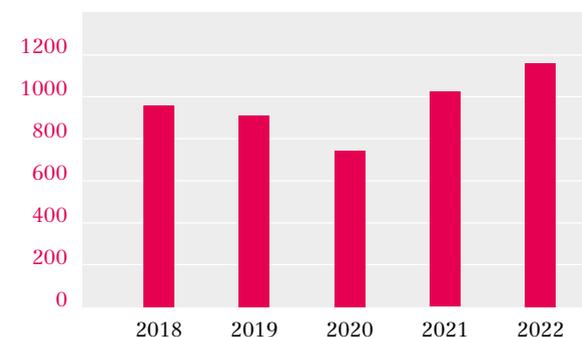
- Troisième plan d'action national contre la traite des êtres humains 2023–2027
- Programmes d'intégration cantonaux (PIC 3)
- Accès à la santé

LA CDAS EN CHIFFRES

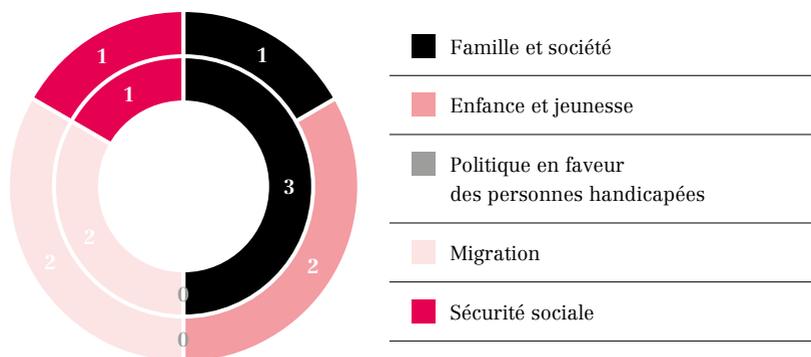
Répartition des dépenses SG CDAS



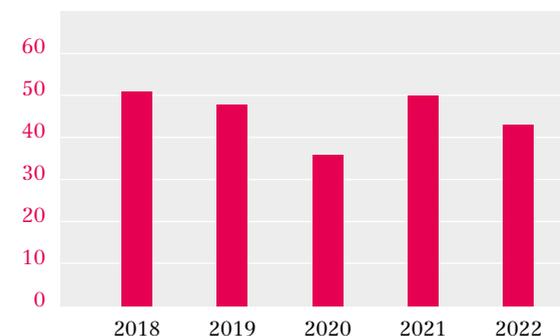
Nombre de pages traduites (interne et externe)



Auditions et consultations par domaine*



Nombre de dossiers traités au Comité



PORTRAIT DE LA CDAS



«La crise en Ukraine – bien que tragique – a montré ce que les autorités sont en mesure de faire avec le soutien de la société civile. Certes, il y a eu des critiques vis-à-vis de l'État. En même temps, la majorité des gens font en principe confiance à l'État, ce qui a permis de réaliser l'impensable : accueillir des dizaines de milliers de personnes.»

Nathalie Barthoulot, présidente de la CDAS

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) comprend les membres des gouvernements des 26 cantons responsables des départements sociaux. Fondée en 1943, la CDAS est un organe de coordination politique visant à encourager la collaboration des cantons dans le domaine de la politique sociale et à représenter les intérêts des cantons vis-à-vis de la Confédération. Ainsi, la CDAS contribue à l'harmonisation de la politique sociale.

Conjointement avec des partenaires à tous les niveaux étatiques, la CDAS cherche des solutions novatrices dans le domaine social, avec pour objectif d'optimiser les résultats de la politique sociale. Elle défend les points de vue socio-politiques des cantons auprès du Parlement, du Conseil fédéral, de l'administration fédérale et du public. Elle organise des consultations, rédige des rapports et des prises de position, organise des conférences techniques et se charge de tâches de coordination, d'entente avec l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses, intégrant ainsi le niveau communal. Par ailleurs, elle encourage l'échange d'informations entre les cantons et avec des organisations pertinentes du domaine social.

Cinq domaines

La CDAS est une corporation de droit public basée à Berne et financée par les cantons. Le champ d'activité de la CDAS est divisé en cinq domaines spécialisés : la sécurité sociale (assurances sociales et aide sociale), la politique en faveur des personnes handicapées, la politique familiale et sociale (qui inclut également le domaine de l'aide aux victimes), la politique de l'enfance et de la jeunesse et, dans la politique migratoire, le domaine de l'hébergement et de l'encadrement des requérants d'asile. Par ailleurs, la CDAS est en charge du concordat de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS).

L'organe statutaire suprême de la CDAS est l'Assemblée plénière, qui réunit les 26 directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales alors que le Comité assume le rôle d'organe de direction de la conférence ; ses sept à neuf membres sont tous issus de l'Assemblée plénière. La Commission consultative (CoCo), majoritairement composée de responsables de services cantonaux des affaires sociales, est chargée d'épauler le Comité sur les questions techniques. La conférence des directrices et directeurs des affaires sociales dispose d'un secrétariat général permanent dont le siège se situe à la Maison des cantons à Berne.

Équipe à Berne

La Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales dispose d'un secrétariat général permanent, dont le siège se situe à la Maison des cantons, à Berne. En qualité de secrétariat administratif, le SG CDAS soutient, avec ses collaborateurs, la coordination à l'intérieur des cantons dans le domaine de la politique sociale et représente les cantons dans les commissions et groupes de travail de la Confédération et d'autres institutions. En outre, il veille à ce que les cantons soient solidement informés et documentés, de même que leurs interlocuteurs et tous les milieux concernés.

Interlocutrice importante

Les décisions de la conférence n'ont pas de pouvoir législatif pour les cantons (à l'exception de la CIIS), mais elles servent de recommandations. L'expérience montre toutefois que ces recommandations sont généralement mises en œuvre par une majorité des cantons et contribuent ainsi à l'harmonisation du domaine politique concerné. La CDAS revêt également un rôle important en tant que forum de discussion des directrices et directeurs des affaires sociales et d'interlocutrice pour les autorités fédérales et pour de nombreuses associations et institutions nationales.

«Après deux ans de pandémie, nous croyions être rodés aux crises; avant de constater, au printemps, que la nouvelle crise nous a presque mis au pied du mur. Entre-temps, notre organisation est devenue plus agile, car les organisations gouvernementales doivent elles aussi s'adapter davantage à la complexité d'un monde imprévisible.»

Gaby Szöllösy, secrétaire générale de la CDAS



ORGANES DE LA CDAS

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Argovie	Conseiller d'État Jean-Pierre Gallati
Appenzell Rh. E.	Conseiller d'État Yves Noël Balmer
Appenzell Rh. I.	Conseillère d'État Monika Rüegg Bless
Berne	Conseiller d'État Pierre-Alain Schnegg
Bâle-Campagne	Conseiller d'État Anton Lauber
Bâle-Ville	Conseiller d'État Kaspar Sutter
Fribourg	Conseiller d'État Philippe Demierre
Genève	Conseiller d'État Thierry Apothéloz
Glaris	Conseillère d'État Marianne Lienhard
Grisons	Conseiller d'État Marcus Caduff
Jura	Conseillère d'État Nathalie Barthoulot
Lucerne	Conseiller d'État Guido Graf
Neuchâtel	Conseillère d'État Florence Nater
Nidwald	Conseillère d'État Michèle Blöchlinger (jusqu'à fin juin 2022)
	Conseiller d'État Peter Truttmann (à partir de juillet 2022)
Obwald	Conseiller d'État Christoph Amstad
Schaffhouse	Conseiller d'État Walter Vogelsanger
Schwyz	Conseillère d'État Petra Steimen-Rickenbacher (jusqu'à fin 2022)
Soleure	Conseillère d'État Susanne Schaffner
Saint-Gall	Conseillère d'État Laura Bucher
Tessin	Conseiller d'État Raffaele De Rosa
Thurgovie	Conseiller d'État Urs Martin
Uri	Conseiller d'État Christian Arnold
Vaud	Conseillère d'État Rebecca Ruiz
Valais	Conseiller d'État Mathias Reynard
Zoug	Conseiller d'État Andreas Hostettler
Zurich	Conseiller d'État Mario Fehr

Commission consultative du Comité de la CDAS (CoCo)

Membres ayant le droit de vote :

Julien Cattin (président), Edith Lang (vice-présidente), Susanna Gadiant, Antonios Haniotis, Caroline Knupfer, Andi Kunz, Andrea Lübberstedt, Manuel Michel, Stefan Ziegler (à partir de juillet 2022)

Membres avec voix consultative :

Kurt Felder, Markus Kaufmann, Astrid Wüthrich



Comité CDAS

Directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ayant le droit de vote :

Nathalie Barthoulot (présidente); Christoph Amstad, OW (vice-président); Marianne Lienhard, GL (vice-présidente); Florence Nater, NE; Thierry Apothéloz, GE; Marcus Caduff, GR; Mario Fehr, ZH; Susanne Schaffner, SO; Mathias Reynard, VS

Membres avec voix consultative :

Julien Cattin, président de la CoCo; Christoph Niederberger, Association des Communes Suisses; Nicolas Galladé, Initiative des villes : politique sociale

Secrétariat général de la CDAS

Gaby Szöllösy	Secrétaire générale (95 %)
Remo Dörig	Secrétaire général adjoint (90 %)
Martin Allemann	Responsable de domaine (70 %)
Joanna Bärtschi	Responsable de domaine (70 %)
Katia Simari Khouzami	Traductrice (60 %)
Didier Leyvraz	Adjoint juridique (60 %)
Regula Marti	Collaboratrice spécialisée/administrative (90 %)
Anne-Sylvie Mariéthoz	Traductrice (40 %, avril 2022 †)
Crystel Müller	Traductrice (40 %, à partir de février 2022)
Thomas Schuler	Responsable de domaine (70 %)
Yves Staudenmann	Collaborateur spécialisé/administratif (85 %)
Myriame Zufferey	Responsable de domaine (70 %)

Vérificateurs

Martin Billeter, Contrôle des finances du canton de Zurich

PERSPECTIVES

APERÇU DES DÉFIS EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE

Migration

La guerre en Ukraine se prolonge et la situation de l'asile reste imprévisible. Selon les pronostics de la Confédération, les demandes d'asile augmenteront. Confédération et cantons doivent se préparer à différents scénarios. En vue d'un éventuel afflux, il convient de réfléchir aux possibilités de créer des places d'hébergement supplémentaires et d'effectuer les travaux préparatoires nécessaires. Nous suivons de près les développements dans le domaine des personnes en quête de protection, en particulier la planification de la révocation du statut S, en plus des questions juridiques et financières.

Logement/vie autonome

Concernant la thématique de la vie autonome, il s'agit de mettre en œuvre et de concrétiser la feuille de route adoptée par les organes : nous ferons valoir notre position sur le logement encadré et accompagné pour les personnes âgées et élaborerons de nouvelles positions sur la contribution d'assistance, l'allocation pour impotent ainsi qu'une éventuelle révision de lois fédérales décisives. Nous visons aussi une révision de la convention intercantonale (cIIs) pour les institutions sociales, qui devrait à l'avenir couvrir le domaine ambulatoire.

La politique de l'enfance et de la jeunesse de demain

Notre Assemblée plénière 2023 se consacrera à la politique de l'enfance et de la jeunesse. Nous réfléchissons notamment aux questions suivantes : quel regard les enfants et les jeunes portent-ils sur le monde de demain ? Comment les autorités doivent-elles se préparer afin de pouvoir répondre aux besoins de ces derniers ? Enfin, nous sommes intéressés par la question de savoir si la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant est toujours d'actualité et si elle couvre tous les aspects de la protection de l'enfant dans ce monde incertain.

Une prévoyance vieillesse stable et un encouragement précoce adapté

La prévoyance vieillesse reste une priorité pour la CDAS. Les Chambres fédérales poursuivront le débat autour de la réforme de la prévoyance professionnelle en 2023, et une réforme de l'AVS doit être amorcée. La CDAS s'engage pour maintenir le niveau des prestations et améliorer les conditions de vie des femmes et des personnes à bas revenu. Nous souhaitons renforcer l'égalité des chances et optimiser de manière durable la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle grâce à une prise en charge des enfants abordable et de qualité.

Mise en œuvre des mesures de l'aide aux victimes

L'Assemblée plénière a adopté les lignes directrices relatives à la mise en œuvre du nouveau numéro de téléphone central pour l'aide aux victimes. Il s'agit d'en aborder la mise en œuvre concrète. La feuille de route contre la violence domestique est également concernée par plusieurs mesures.

ÉDITEUR

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

RÉDACTION

Secrétariat général CDAS

RÉALISATION

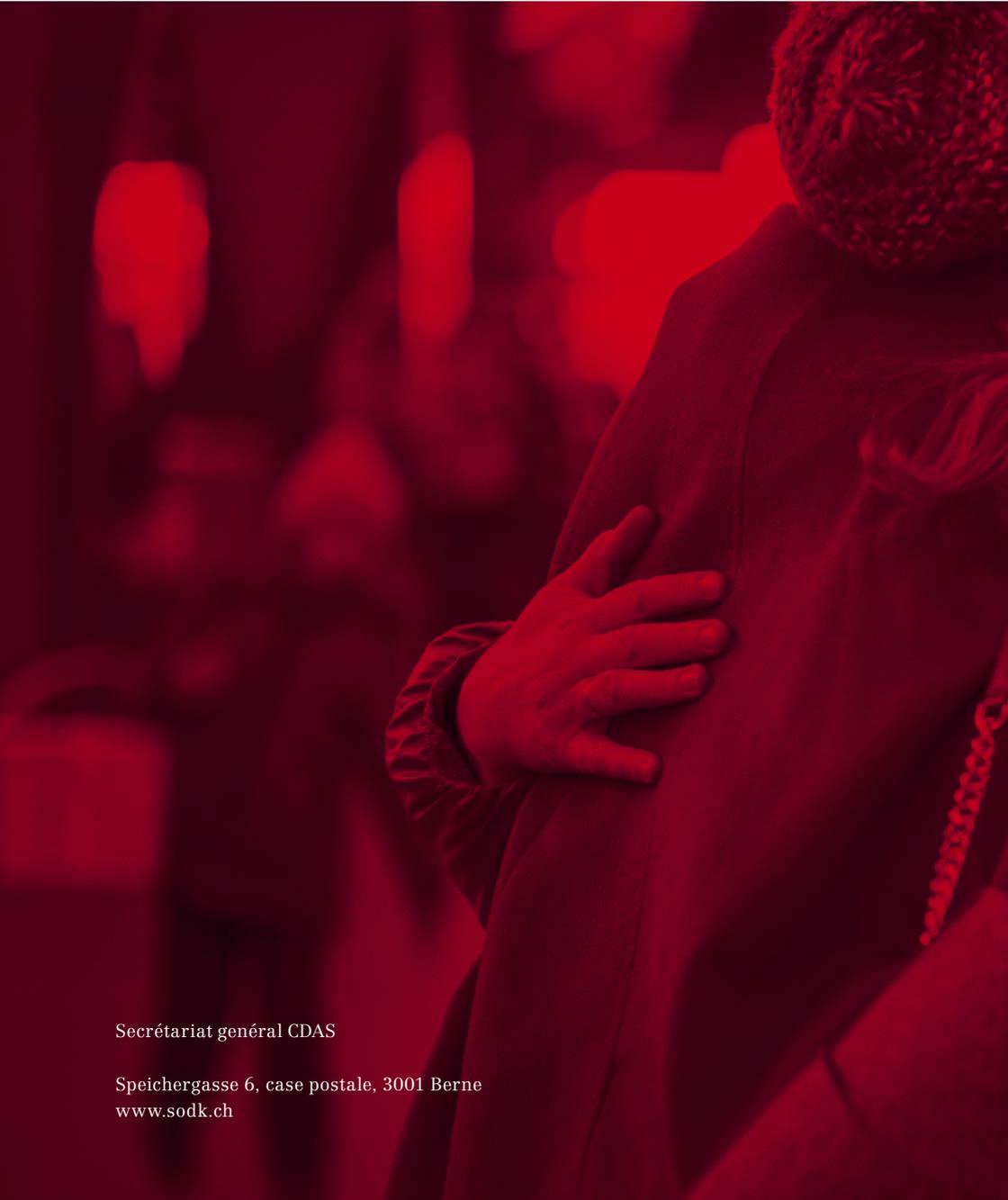
sofies Kommunikationsdesign, Zurich

ADRESSE DE COMMANDE

Secrétariat général CDAS, Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
www.sodk.ch

COPYRIGHT

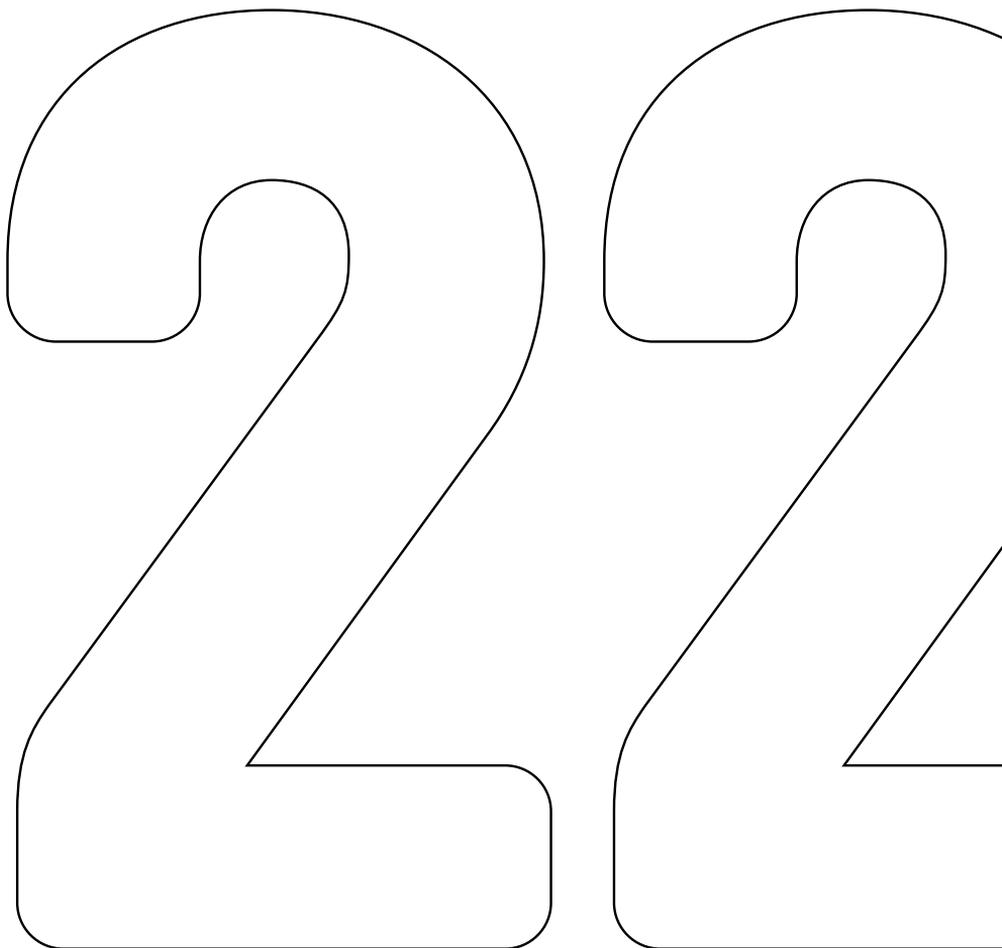
© CDAS, février 2023



Secrétariat général CDAS

Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
www.sodk.ch

COMPTES ANNUELS 2022



BILAN	2
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	4
PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN	5
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	6
COMMENTAIRE CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS	7
BUDGET 2024	10

BILAN

	31.12.22	31.12.21
	CHF	CHF
ACTIF		
Liquidités et titres	708 039	862 115
Comptes de régularisation	0	0
Régularisation active	41 972	35 366
ACTIF CIRCULANT	750 011	897 481
Immobilisations corporelles meubles	1	1
ACTIF IMMOBILISÉ	1	1
TOTAL DE L'ACTIF	750 012	897 482

Tous les montants mentionnés sont arrondis.
Par conséquent, les montants totaux peuvent légèrement varier.

BILAN

	31.12.22	31.12.21
	CHF	CHF
PASSIF		
Obligations livraisons / prestations	16 676	21 470
Régularisation passive	54 557	69 096
Contributions avancées	194 600	273 900
Vacances et heures supplémentaires	49 550	40 494
Régularisation passive	298 707	383 490
Assainissement caisse de pension	189 947	201 059
Provisions et réserves	189 947	201 059
FONDS ÉTRANGERS	505 330	606 019
Fonds Social	250 000	250 000
Bénéfice reporté	41 463	46 664
Recettes annuelles	-46 781	-5 201
Bénéfice inscrit au bilan	-5 318	41 463
FONDS PROPRES	244 682	291 463
TOTAL DU PASSIF	750 012	897 482

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2022	2021
	CHF	CHF
Contributions des cantons	1 721 000	1 721 000
Contributions CIIS	600	600
Recette de tiers	92 819	0
Recette divers	4 099	2 505
PRODUIT D'EXPLOITATION PRESTATIONS	1 818 518	1 724 105
Conférences, séances, délégations	- 70 903	- 57 295
Études et consultations	- 193 277	- 180 799
Traductions	- 57 023	- 47 446
CHARGES DIRECTES	- 321 203	- 285 540
Salaires	- 1 037 859	- 1 015 378
Variation des provisions vacances et heures supplémentaires	- 9 056	3 327
Charges sociales	- 222 400	- 210 493
Autres frais de personnel	- 13 646	- 20 497
FRAIS DE PERSONNEL	- 1 282 961	- 1 243 041
Frais de locaux	- 99 168	- 101 707
Frais administratifs et d'exploitation divers	- 160 345	- 98 117
FRAIS D'EXPLOITATION	- 1 542 474	- 1 442 865
Résultat financier	- 1 622	- 901
PERTES ANNUELLES	- 46 781	- 5 201

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN

	2022	2021
	CHF	CHF

Le Comité propose de répartir le bénéfice au bilan de la manière suivante :

REPORT / RÉSERVES	41 463	46 664
Recettes/pertes annuelles	- 46 781	- 5 201
BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN / PERTES (Dissolution des réserves)	- 5 318	41 463
REPORT À COMPTE NOUVEAU	- 5 318	41 463

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Finanzkontrolle
Bahnhofstrasse 19
Postfach 3768
6002 Luzern

Telefon 041 228 59 23
www.finanzkontrolle.lu.ch

Bericht der Revisionsstelle an die Plenarversammlung Konferenz der Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren SODK, Bern

Bericht zur Prüfung der Jahresrechnung

Prüfungsurteil

Wir haben die Jahresrechnung der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren – bestehend aus der Bilanz zum 31. Dezember 2022 und der Erfolgsrechnung für das dann endende Jahr – geprüft.

Nach unserer Beurteilung vermittelt die Jahresrechnung ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens- und Finanzlage zum 31. Dezember 2022 sowie deren Ertragslage für das dann endende Jahr in Übereinstimmung mit den Vorschriften des Schweizerischen Rechnungslegungsrechts (32. Titel Obligationenrecht), Kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung (Art. 957 ff OR) und den Statuten der SODK.

Grundlage für das Prüfungsurteil

Wir haben unsere Abschlussprüfung in Übereinstimmung mit den Schweizer Standards zur Abschlussprüfung (SA-CH) durchgeführt. Unsere Verantwortlichkeiten nach diesen Vorschriften und Standards sind im Abschnitt «Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung» unseres Berichts weitergehend beschrieben. Wir sind von der SODK unabhängig in Übereinstimmung mit den schweizerischen gesetzlichen Vorschriften und den Anforderungen des Berufsstands, und wir haben unsere sonstigen beruflichen Verhaltenspflichten in Übereinstimmung mit diesen Anforderungen erfüllt. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise ausreichend und geeignet sind, um als eine Grundlage für unser Prüfungsurteil zu dienen.

Verantwortlichkeiten des Vorstandes für die Jahresrechnung

Der Vorstand ist verantwortlich für die Aufstellung einer Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften und der Geschäftsordnung und für die internen Kontrollen, die der Vorstand als notwendig feststellt, um die Aufstellung einer Jahresrechnung zu ermöglichen, die frei von wesentlichen falschen Darstellungen aufgrund von dolosen Handlungen oder Irrtümern ist. Bei der Aufstellung der Jahresrechnung ist der Vorstand dafür verantwortlich, die Fähigkeit der Gesellschaft zur Fortführung der Geschäftstätigkeit zu beurtei-

len, Sachverhalte im Zusammenhang mit der Fortführung der Geschäftstätigkeit – sofern zutreffend – anzugeben sowie dafür, den Rechnungslegungsgrundsatz der Fortführung der Geschäftstätigkeit anzuwenden, es sei denn, der Vorstand beabsichtigt, entweder die Gesellschaft zu liquidieren oder Geschäftstätigkeiten einzustellen, oder hat keine realistische Alternative dazu.

Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung

Unsere Ziele sind, hinreichende Sicherheit darüber zu erlangen, ob die Jahresrechnung als Ganzes frei von wesentlichen falschen Darstellungen aufgrund von dolosen Handlungen oder Irrtümern ist, und einen Bericht abzugeben, der unser Prüfungsurteil beinhaltet. Hinreichende Sicherheit ist ein hohes Mass an Sicherheit, aber keine Garantie dafür, dass eine in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den SA-CH durchgeführte Abschlussprüfung eine wesentliche falsche Darstellung, falls eine solche vorliegt, stets aufdeckt. Falsche Darstellungen können aus dolosen Handlungen oder Irrtümern resultieren und werden als wesentlich gewürdigt, wenn von ihnen einzeln oder insgesamt vernünftigerweise erwartet werden könnte, dass sie die auf der Grundlage dieser Jahresrechnung getroffenen wirtschaftlichen Entscheidungen von Nutzern beeinflussen.

Eine weitergehende Beschreibung unserer Verantwortlichkeiten für die Prüfung der Jahresrechnung befindet sich auf der Webseite von EXPERTsuisse: <http://expert-suisse.ch/wirtschaftspruefung-revisionsbericht>. Diese Beschreibung ist Bestandteil unseres Berichts.

Finanzkontrolle des Kantons Luzern



Karin Fein
Zugelassene Revisionsexperte
Leiterin



Willi Wicki
Zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor

Luzern, 6. April 2023

COMMENTAIRE CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS

Remarques générales

Les comptes annuels 2022 ont été établis de nouveau par la fondation ch conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier à l'article sur la comptabilité commerciale et la tenue des comptes du droit des obligations (art. 957–962). La comptabilité des salaires est gérée depuis 2019 par le secrétaire général.

Le budget pour les études et conseils a été largement dépassé. Cela est surtout dû au soutien externe apporté pour faire face à la crise en Ukraine ainsi qu'à l'accompagnement de projet sur le logement encadré et accompagné approuvé par le Comité. Toutefois, les dépenses effectives pour le poste études et conseils ont été encore plus élevées. Grâce à nos efforts pour convaincre nos partenaires de cofinancer les projets importants, un dépassement de budget encore plus élevé a pu être évité. Nous avons réussi à obtenir un co-financement pour le projet d'élaboration d'un numéro de téléphone central pour l'aide aux victimes (en 2022, la Confédération y a contribué avec une somme de 12 000 francs au total), pour l'accompagnement de projet concernant l'accueil extrafamilial d'enfants dans les cantons (la fondation Jacobs y a investi 15 000 francs) et pour l'état des lieux concernant le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons (le montant de l'OFAS s'est élevé à 25 000 francs). Seule la contribution de la Fondation Jacobs est à considérer comme un véritable fundraising lié à une démarche de la CDAS, les autres contributions étant destinées à des projets communs.

Les dépenses pour les traductions externes ont également largement dépassé le budget. Les séances à huis clos supplémentaires organisées en ligne pour aborder les sujets liés à la crise en Ukraine ainsi que la mise à disposition de matériel d'information pour les personnes en quête de protection (brochures, adaptations du site Internet, etc.) ont nettement augmenté les frais de traduction.

Il en résulte une perte de 46 781 francs environ (était budgétée une perte de 6 400 francs).

Remarques sur les différents comptes

Bilan / dettes actives

Hormis une part de co-financement, toutes les parts de nos partenaires ont pu être encaissées avant la fin de l'exercice. Il ne reste ainsi qu'une demande auprès de l'Office fédéral de la justice pour 2022 (versement pour le site Web de l'aide aux victimes).

Bilan / perte au bilan

La CDAS clôt ses comptes annuels 2022 avec un déficit de 46 781 francs. L'excédent de charges budgété était de 6 400 francs. Avec le bénéfice reporté, la perte au bilan s'élève à 5 318 francs.

Compte de profits / revenus de tiers

À la demande de la révision, les contributions financières de tiers sont désormais présentées séparément en tant que revenus. Il s'agit de co-financements de plusieurs services pour des projets en cours (entre autres du BFEG, de l'OFAS, de la CDIP ou de la Fondation Jacobs).

Comptes de profit et pertes / charges directes

Les charges directes ont globalement augmenté durant l'année sous revue. Cela s'explique en premier lieu par les dépenses nettement plus élevées en matière d'études et de conseils. Dans ce domaine, c'est surtout le soutien externe apporté pour la gestion de la crise en Ukraine ainsi que l'accompagnement de projet pour le logement encadré et accompagné qui font la différence. Les coûts globaux auraient été bien plus élevés, mais ils ont pu être maintenus à un niveau inférieur grâce à un co-financement de différents projets.

À cela s'ajoutent des frais de traduction plus élevés. Le nombre de lignes traduites a atteint un nouveau record en 2022 (matériel d'information sur la crise en Ukraine, réunions supplémentaires des organes, etc.)

Comptes de profit et pertes / frais d'administration et autres charges d'exploitation

Un changement de système informatique, y compris l'introduction d'un système de gestion des dossiers, ainsi que des compléments et des adaptations du site Web entraînent une augmentation des frais d'administration et d'exploitation.

Proposition de répartition du bénéfice au bilan

Avec le bénéfice reporté de 41 463 francs et la perte annuelle de 46 781 francs, la perte au bilan s'élève désormais à 5 318 francs. Nous proposons de reporter la perte au bilan sur le nouvel exercice.

BUDGET 2024

	Budget 2023 CHF	Budget 2024 CHF	Plan financier		2027
			2025 CHF	2026 CHF	CHF
DÉPENSES					
CHARGES DIRECTES	418 000	368 000	368 000	368 000	288 000
Conférences/Séances/ délégations	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000
Etudes/Mandats	257 000	207 000	207 000	207 000	127 000
Communication	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Traductions	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
PERSONNEL / FRAIS ANNEXES	1 320 000	1 320 000	1 337 000	1 337 000	1 337 000
Salaires bruts	1 090 000	1 090 000	1 107 000	1 107 000	1 107 000
Prestations sociales	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000
Formation continue	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
FRAIS D'EXPLOITATION	200 000	210 000	210 000	210 000	210 000
Frais de locaux	100 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Frais administratifs et d'exploitation divers	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
TOTAL DES DÉPENSES	1 938 000	1 898 000	1 915 000	1 915 000	1 835 000
RECETTES					
Contribution des cantons CDAS	1 931 000	1 891 000	1 908 000	1 908 000	1 828 000
Contribution de la Principauté du Liechtenstein pour CIIS	600	600	600	600	600
TOTAL DES RECETTES	1 931 600	1 891 600	1 908 600	1 908 600	1 828 600
Excédent de dépenses / de recettes	6 400	6 400	6 400	6 400	6 400

Secrétariat général CDAS

Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
www.sodk.ch